



Vente d'un véhicule a un professionnel

Par **julotte**, le **14/12/2014** à **18:47**

Bonsoir à tous et toutes

Le véhicule de notre mère décédée depuis 3 ans , a été vendu pour pièces détachées a un professionnel en 2014
succession toujours pas réglée.(Le notaire a envoyé a chaque héritiers des photocopies) soit 4 dossiers

Le professionnel a rempli et signé l'attestation de vente
est ce normal ?

et la déclaration de cession d'un véhicule signé par lui et que nous devons signer.

Le notaire n'a pas joint la carte grise.

Ma question : Les héritiers ne devaient- ils pas signer l'original de la carte grise ?

Et qui doit envoyer le dossier à la prefecture ?

Merci pour vos réponses.

Slts